



Promesse de vente pour maison

Par **BB7591**, le **12/07/2025** à **12:34**

Bonjour,

Nous devons signer une promesse de vente suite à une offre acceptée . Notre signature devrait intervenir le lundi 4 août 2025 avec une vente longue de 5 mois donc qui se terminerait le 4 Janvier 2026. Cependant nous nous sommes aperçu que la fin du 5ème mois de notre vente longue tombait un dimanche ! Dans ce cas là comment cela se passe, on peut signer le lundi qui suit ? Il est marqué exactement ce qui suit sur l'offre acceptée :

" La promesse de vente devra être réitérée par acte authentique au plus tard 5 mois à compter de la signature de la promesse de vente, cette date n'étant pas extinctive"

Merci par avance pour votre réponse.

Par **valparaiso**, le **14/07/2025** à **14:04**

Bonjour,

Puisque vous n'avez pas encore signé la promesse de vente, vous pourrez poser la question le 4 Aout , lors de la signature de celle-ci.

En principe, la signature de l'acte de vente intervient environ 3 mois après la signature de la promesse de vente **si le montant du prix a été versé entre les mains du notaire.**

Auparavant, le notaire doit attendre 2 mois, la réponse de la mairie pour savoir si la maison

est pré-emptée . Donc aucune vente possible pendant ces deux mois qui suivent la signature de la promesse de vente, sauf si la mairie répond rapidement qu'elle n'est pas intéressée par le bien (mais c'est très rare car, en général, elle ne répond pas)